



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 20/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230404-20-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 28 Mars 2023

Séance du **04 Avril 2023**

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**
Mme Patricia BRIAND-BOCLE, **Secrétaire de séance.**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mardi 04 Avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h17) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoint) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT (départ à 20h10) - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Boris VIGILANT à Mme Huguette DELEM
- M. Guybert FIRMIN à Mme Cynthia JACOB
- M. Steve ALLONGOUT à Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (à partir de 20h10)
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BOCLE-BRIAND
- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BRIAND-BOCLE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances rendu le 27 mars 2023,

Considérant les résultats définitifs dégagés par le compte administratif 2022,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES
(OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE)

1. **AFFECTE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé en 2022 en section d'investissement du budget primitif 2023 comme suit :

RI1068 : Réserves-excédents de fonctionnement capitalisés = **727 123,60€**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h50. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **04 Avril 2023**

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du **Martinique** le **21 AVR. 2023**

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**